

Police de libre passage

A quoi faut-il veiller?

Qu'est-ce qu'une police de libre passage?

- C'est une forme autorisée de maintien de la couverture de prévoyance pour la personne qui sort d'une institution de prévoyance.
- C'est une assurance exonérée de primes dans le cadre du 2e pilier, qui comprend des prestations de vieillesse et de décès.
- C'est une forme de dépôt sûre pour vos avoirs de prévoyance en cas de congé maternité, de formation, de séjour à l'étranger ou de chômage.

Comment suis-assuré(e)?

- Vous recevez l'indication des prestations assurées dans le cadre de la police.
- Pour l'ensemble des polices qui ont été conclues après le 1^{er} avril 2010, vous recevez à l'échéance le montant initial, intérêts en sus.
Si vous décédez avant le jour de l'échéance, le montant initial, intérêts en sus, est dû jusqu'à la fin de l'année du décès.
- La date de l'échéance contractuelle figure dans la police. La durée du contrat peut être prolongée de cinq ans au-delà de l'âge ordinaire de la retraite.

Comment est financée la police?

- Par un droit au libre passage que vous ne pouvez que partiellement ou pas du tout transférer à l'institution de prévoyance de votre nouvel employeur.

Qu'en est-il de l'aspect fiscal?

- Sur la durée du contrat, vous ne payez pas d'impôt anticipé, sur le revenu ou sur la fortune.
- Lorsque vous percevez le versement, le capital est imposé à un taux réduit, indépendamment du reste de vos revenus.

Quels sont les frais?

- La conclusion, la gestion et la résiliation de la police de libre passage ne vous coûtent rien.

Est-il possible de financer un logement en propriété avec mes avoirs?

- Dans le cadre des dispositions légales relatives à la propriété du logement, vous pouvez demander le versement anticipé de votre prestation de libre passage pour financer un logement à usage personnel jusqu'à 3 ans avant l'âge ordinaire de la retraite.
Jusqu'au 50^e anniversaire, le versement anticipé maximal pour la propriété du logement correspond au montant de la prestation de libre passage.
Après 50 ans, il est possible de percevoir soit la moitié de la prestation de libre passage actuelle, soit la prestation de libre passage à l'âge de 50 ans, selon le montant le plus élevé.
- Vous pouvez mettre en gage votre prestation de libre passage jusqu'à 3 ans avant l'âge ordinaire de la retraite pour financer l'achat d'un logement à usage personnel.

La protection des déposants est-elle garantie?

- La prestation de libre passage (intérêts cumulés inclus) est garantie à tout moment à 100%.

Comment transférer mes avoirs dans une autre institution de prévoyance?

- Vous nous communiquez le nom, l'adresse et les coordonnées bancaires de la nouvelle institution de prévoyance.
- Nous résilions la police et transférons vos avoirs, intérêts en sus, à la nouvelle institution de prévoyance en tenant compte de la date de résiliation.
- Vous pouvez faire ouvrir un compte / dépôt de libre passage chez Swiss Life.

A quoi faut-il veiller?

Quels sont les autres motifs justifiant un versement anticipé?

- Vous quittez la Suisse définitivement ou vous ne travaillez plus en Suisse en tant qu'ex-frontalier.
 - Vous prenez une retraite anticipée. La retraite anticipée est possible au maximum cinq ans avant l'âge ordinaire de la retraite.
 - Vous vous mettez à votre compte (possible uniquement au cours de la première année suivant le début de l'activité indépendante).
 - Vous percevez une rente entière d'invalidité.
 - Vos avoirs sont inférieurs à votre apport annuel personnel versé à l'institution de prévoyance précédente.
-

Comment procéder pour résilier la police?

- Veuillez nous envoyer le formulaire *Ordre de paiement* avec toutes les autres pièces nécessaires dans ce contexte. Vous trouverez le formulaire et les informations s'y rapportant sur www.swisslife.ch/fr/wings.
-